



Les représentants et élus des différentes intercommunalités se rassemblent plusieurs fois par an pour discuter de sujets structurants  
(© Juliette Grinard - Aunis Atlantique)

# L'eau, l'enseignement et le foncier en question

**POLITIQUE** - Réunis le 30 juin à Ferrières-d'Aunis, les acteurs du Pôle métropolitain Centre Atlantique ont échangé leurs expériences sur plusieurs sujets structurants.

C'est le tout nouveau siège de la Communauté de communes Aunis Atlantique qui a accueilli, vendredi 30 juin, les élus et les représentants des dix établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui composent le Pôle métropolitain Centre Atlantique.

• **Le Pôle métropolitain Centre Atlantique, qu'est-ce que c'est ?**

Créé en 2015, il regroupe dans un espace de travail et de coopération dix EPCI situées entre Nantes et Bordeaux issues de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée : Communauté de communes (CDC) Val de Gâtine, CDC Sud Vendée littoral, Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle, CDC Aunis Atlantique, CDC Aunis Sud, CDA Rochefort Océan, Communauté d'agglomération de Niort (CAN), CDC Fontenay Vendée, CDC Haut Val de Sèvre, CDC Vendée Sèvre Autise. Ils se réunissent trois à quatre fois par an pour échanger pour un partage d'expériences sur ce qui se met en place dans les différents territoires. Le Pôle métropolitain compte 580 000 habitants.

• **Pourquoi un Pôle métropolitain ?**

« On s'est dit qu'entre Nantes et Bordeaux nous avons des sujets communs à traiter ensemble », explique Jean-

Pierre Servant, président d'Aunis Atlantique. Ce qui a abouti à la signature d'une charte métropolitaine en 2016 dans laquelle est inscrite : le développement économique, la mobilité, l'aménagement et la planification, l'environnement le climat et l'énergie, le tourisme, l'enseignement supérieur.

• **La maîtrise de la consommation en eau**

C'est l'un des deux sujets abordés par les représentants de ces territoires lors de la dernière réunion. Concrètement, Niort développe depuis plusieurs années des citernes de collecte des eaux pluviales enterrées dans les espaces publics de plusieurs centaines de mètres cubes : « Elles permettent d'avoir la capacité d'arroser les pousses d'arbres ou de nettoyer en prélevant moins sur la ressource tout en valorisant les îlots de fraîcheur en milieu

urbain », confie Jérôme Baloge, président de la CAN. La collectivité vient d'ailleurs de voter un soutien financier concernant les collecteurs d'eau pour les municipalités comme pour les particuliers.

Autre source qui est aujourd'hui à l'étude : les eaux usées. « Un sujet neuf en France, poursuit Jérôme Baloge, car nous sommes pris par des normes et contraints par leur évolution notamment via les Agences régionales de santé, mais on a envie d'évoluer et on essaie de s'y préparer. » Le projet Jourdain porté par l'agglomération des Sables-d'Olonne et par le syndicat Vendée Eau a été cité. Il prévoit la récupération de l'eau traitée par la station d'épuration des Sables-d'Olonne, qui normalement est rejetée à la mer, pour l'évacuer vers une zone de transition végétalisée avant d'arriver dans

le lac du Jaunay, via une canalisation de 27 km. Le positionnement géographique des stations d'épurations est une vraie question comme le souligne Vincent Demester, vice-président de la CDA de La Rochelle : « Nous avons un positionnement près de la mer puisque l'eau y était rejetée, s'il y a réutilisation de l'eau il se posera la question du retour en arrière de ses tuyaux, ça va être un enjeu fort. »

• **La gestion du foncier économique**

Il est demandé aux EPCI d'aller vers le Zéro artificialisation nette (ZAN). En Aunis Atlantique, un bureau d'études a été mandaté et a présenté une boîte à outils qui permet d'apporter des réponses sur l'aménagement des zones d'activités. Car il existe une rareté du foncier économique. À la Rochelle, une expérimentation est ainsi menée sur l'établissement de baux emphytéotiques d'une durée de 50 ans pour des terrains à vocation économique qui restent donc la propriété de l'Agglomération : « Le bail sert le projet d'entreprise et non le propriétaire foncier. La rareté du foncier fait qu'il n'y a pas d'opposition comme on le voit sur le projet à Saint-Vivien », commente Vincent Demester.

• **L'enseignement supérieur**  
Le Pôle métropolitain affiche trois villes recelant des possibilités pour l'enseignement supérieur : La Rochelle, Niort et Rochefort. Le Pôle tra-

vaille sur une mise en place d'une stratégie commune pour que l'offre présentée soit en phase avec la demande sur les territoires : « Notre rôle est d'appuyer la création, l'accès, de renforcer les conditions de vie favorables pour les étudiants, en travaillant avec les partenaires pour voir comment cette stratégie peut se mettre en place », a souligné Jean-Pierre Servant mentionnant l'existence d'une commission spécialisée dans ce sujet.

Au niveau de la CAN, une demande particulière de main-d'œuvre qualifiée se fait jour dans les domaines de l'informatique et des assurances-finances ; et dans les domaines des sciences et des services administratifs sur la CDA de La Rochelle. Un sujet qui recèle un enjeu économique bien sûr, mais qui répond aussi au besoin d'attractivité des territoires et à celui d'équité sociale afin que les formations soient accessibles aux étudiants. Des enjeux encore plus prégnants pour les petits EPCI éloignés des campus universitaires. Une cartographie adéquate répondant aux questions de transport et de logement devra être étudiée.

• **Et demain ?**

La prochaine rencontre du Pôle métropolitain aura pour grand sujet les mobilités : « Que ce soit le ferroviaire ou le routier, on est pratiquement tous concernés », précise Jean-Pierre Servant.

Carine Fernandez

## Le climat, une coopération avec le Parc du Marais poitevin

Le Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin s'est porté candidat pour mener le programme européen LIFE gouvernance climat qui va être lancé sur notre secteur. Les lauréats pourront bénéficier d'un budget de 3 millions d'euros sur 4 à 5 ans. Huit EPCI du Pôle sont concernés, dont 6 seront bénéficiaires associés. « Le sujet est comment on s'organise demain pour faire face à ce changement climatique ? », expose Jean-Pierre Servant. Un travail qui se fera donc avec le PNR, qui est en phase de dépôt de dossier. Si ce dernier est retenu, le programme démarrera à l'été 2024.